

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Collège de Bois-de-Boulogne

Février 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation du programme de DEC en *Sciences humaines* offert par le Collège de Bois-de-Boulogne s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation de ce programme dans tous les établissements d'enseignement collégial qui le dispensaient en 1994-95. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

La démarche d'autoévaluation du Collège s'est déroulée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique d'évaluation du programme de Sciences humaines*¹. Le rapport² du Collège a été transmis à la Commission le 1^{er} février 1996. Ce rapport a été analysé par un comité³ qui a par la suite visité l'établissement les 10 et 11 avril de la même année. La visite a permis d'approfondir les principaux éléments du rapport d'autoévaluation par des échanges avec la direction du Collège, le Comité d'évaluation, le Comité de programme, les professeurs, les professionnels non enseignants et les élèves. La Commission tient à souligner l'intérêt des échanges avec les différents interlocuteurs rencontrés et elle remercie le Collège pour son accueil et sa collaboration.

Le présent rapport traduit les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description du programme et quelques commentaires sur le processus d'autoévaluation, le document expose les résultats de l'évaluation selon les cinq critères retenus : la cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité ainsi que la qualité de la gestion. La Commission formule des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 p.
 2. COLLÈGE de bois-de-boulogne. *Rapport d'évaluation du programme Sciences humaines*, Montréal, 1996.
 3. Le Comité visiteur était composé des personnes suivantes : M^{mes} Louise Chené, commissaire, Denyse Dagenais, professeure à l'École des hautes études commerciales, Pauline Jean, professeure au Cégep de Sept-Îles, Ninon St-Pierre, adjointe à la directrice des études au Collège dans la Cité de la Villa Sainte-Marcelline. Le Comité était assisté de M. Denis Savard, agent de recherche à la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.

Description du programme

Le Collège de Bois-de-Boulogne est un cégep public situé dans la ville de Montréal. Le programme de DEC en *Sciences humaines* qu'il offre vise à préparer l'étudiant «à poursuivre des études universitaires en sciences humaines, sociales et administratives, à devenir un adulte équilibré, à devenir un citoyen accompli et à vivre dans une société pluraliste⁴». Le Collège entend assurer la relance des études en Sciences humaines en adaptant le programme pour mieux répondre aux exigences d'une réelle formation et en mettant à profit le concept de formation fondamentale.

Le programme est offert en trois profils. On compte le profil *avec mathématique*, le profil *sans mathématique* et le profil *administration*. Ces trois profils s'appuient sur un tronc commun qui traduit la volonté du Collège d'unifier la vision des Sciences humaines et de permettre à tous les élèves de couvrir avec une certaine profondeur les trois dimensions de ce champ disciplinaire : l'individu, la société, le monde.

En 1993-94, le Collège de Bois-de-Boulogne accueillait 3212 élèves, dont environ 70 % étaient inscrits à la formation préuniversitaire. Avec ses 915 inscriptions, le programme de *Sciences humaines* constituait le deuxième programme le plus fréquenté de l'établissement après celui des Sciences de la nature qui comptait 1044 étudiants. Le programme de *Sciences humaines* recrute un effectif constitué d'élèves motivés présentant des dossiers scolaires relativement forts. Les allophones, représentant environ 20 % des inscrits, possèdent pour la plupart une bonne connaissance de la langue française. Les cours de concentration du programme de *Sciences humaines* sont dispensés par une équipe de 36 professeurs dont 25 enseignent à temps plein et 11 à temps partiel. Ces enseignants sont répartis dans sept départements : Administration, Biologie, Économique, Histoire-Géographie, Mathématiques, Psychologie et Sciences sociales.

4. COLLÈGE DE BOIS-DE-BOULOGNE, *op. cit.*, p. 6.

Évaluation du programme

Le processus d'autoévaluation

Le Collège a conduit son évaluation conformément aux demandes de la Commission et a respecté les délais impartis. L'opération a été menée par un Comité d'autoévaluation où siégeaient six enseignants, un aide pédagogique, deux conseillers pédagogiques, le coordonnateur de l'enseignement régulier ainsi que le coordonnateur du Service des programmes et de l'évaluation. Un Comité de validation a porté un regard externe sur les travaux du Comité d'autoévaluation. Le Comité de validation se composait du directeur des études, du coordonnateur du Service des programmes et de l'évaluation, du directeur du Centre Éducation Technologies ainsi que de la coordonnatrice du Service de l'admission, de la consultation et du registrariat. Le Comité de validation a permis de confirmer la rigueur, l'objectivité et la justesse des analyses effectuées, de même que les jugements et les recommandations émanant du Comité d'autoévaluation.

Le Collège a porté une attention particulière à la diversification des sources de données. Un échantillon d'étudiants et de diplômés ont ainsi été soumis à un questionnaire alors que les opinions des enseignants du programme ont été recueillies à l'aide d'entrevues. Le Collège a aussi exploité des données publiées provenant, entre autres, du SRAM et des universités.

Dans l'ensemble, la Commission a apprécié le rapport présenté par le Collège. Cependant, certains points du Guide spécifique n'ont pas été traités complètement comme ceux portant sur les méthodes pédagogiques ou la qualification des professeurs. La Commission s'interroge aussi sur les procédés d'échantillonnage qui ont mené à la sélection exclusive de diplômés ayant terminé le programme en quatre sessions.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; la charge de travail des étudiants.

Le programme comporte un ensemble d'activités permettant de couvrir la quasi-totalité des objectifs du programme ministériel. L'examen des plans de cours effectué par le Collège a permis d'identifier deux objectifs qui ne sont pas ou qui sont peu touchés par la mise en

oeuvre du programme. Le premier objectif identifié concerne l'activité d'intégration. Cet objectif requiert de l'élève qu'il réalise un travail d'analyse en appliquant plus d'une approche des Sciences humaines. Contrairement à ce que stipulent l'objectif 2.6 et la règle d'organisation 4 du programme, le Collège n'a pas encore doté son programme d'une activité formelle d'intégration. Cette lacune devrait cependant être comblée dès le trimestre d'hiver 1996. Telle que planifiée, l'activité prévue pour ce trimestre donnera à l'élève l'occasion de solutionner cinq cas problèmes allant du plus simple au plus complexe. Malgré l'absence d'activité d'intégration formelle, la Commission souligne néanmoins les nombreuses initiatives d'intégration tant intradisciplinaires que multidisciplinaires qui ont cours dans le programme.

L'autre objectif négligé par la mise en oeuvre porte sur la compréhension, en langue seconde, de textes du domaine des Sciences humaines. La Commission invite le Collège à mettre en place des moyens pour garantir que les élèves prennent contact avec la documentation en langue seconde au cours de leur formation.

Le programme comporte trois profils. Il s'agit des profils *avec mathématique*, *sans mathématique* et *administration*. Ces profils prolongent un tronc commun formé des cours de *Méthodes quantitatives en Sciences humaines* et d'*Initiation pratique à la méthodologie des Sciences Humaines* ainsi que de certains cours issus des disciplines d'Économie, d'Histoire, de Psychologie et de Sociologie. Ces profils sont organisés de telle sorte que l'élève peut, selon ses besoins, approfondir un nombre plus restreint de disciplines ou encore explorer de manière plus ample le champ des Sciences humaines. La séquence des cours suit une logique d'articulation claire, précise et réaliste. Dans l'ensemble, les contenus présentés respectent une progression dans la complexité des apprentissages. De l'avis de la Commission, l'articulation et la mise en séquence des cours constituent un des points forts du programme.

On retrouve dans plusieurs cours un souci d'intégration des apprentissages qui se traduit par une approche interdisciplinaire et une réexploitation planifiée des contenus présentés dans d'autres cours. Le Collège se montre soucieux de dépasser les apprentissages purement factuels pour aborder la maîtrise de méthodes et de savoir-faire. Le cours d'*Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* est utilisé et développé comme un des axes du programme. La Commission souligne les efforts faits par le Collège pour centrer le programme, le structurer autour d'éléments intégrateurs cohérents.

Les exigences propres à chaque activité d'apprentissage sont établies clairement et se reflètent adéquatement dans les plans de cours. Le rapport fait toutefois état d'une «*dichotomie entre les perceptions des professeurs et [celle] des diplômés sur la charge de travail demandée*⁵.» La charge de travail est considérée comme plutôt légère par les diplômés. Les résultats d'enquête révèlent qu'une proportion de 61 % des diplômés travaillaient moins de 14 heures par semaine pour l'ensemble de leurs cours alors que près de 30 % consacraient moins de 10 heures à leurs études. À la lumière de ces données, la Commission **suggère** au Collège de réaliser une étude précise de la charge de travail complète par trimestre de manière à assurer que tant la nature de cette charge que sa somme respectent la pondération prévue.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage; la disponibilité du personnel enseignant.

Le Collège conclut à l'adéquation des méthodes pédagogiques aux objectifs du programme et aux activités d'apprentissage sur la base des données du sondage et des consultations menées auprès des diplômés et des professeurs. Le constat du Collège ne s'appuie pas sur une analyse de la valeur intrinsèque des méthodes utilisées en regard de la nature des objectifs visés ou des activités d'apprentissage suivies. Les échanges tenus lors de la visite amènent la Commission à reconnaître le souci démontré d'adapter les méthodes pédagogiques aux objectifs poursuivis. Les élèves sont exposés à une grande variété de méthodes pédagogiques qui devraient permettre de bien faire atteindre les objectifs. Cependant, la Commission invite le Collège à examiner la possibilité d'adapter le programme aux caractéristiques de ses élèves en posant à cette clientèle forte et motivée des défis particuliers.

Les élèves en difficulté d'apprentissage ne représentent qu'une faible proportion de l'effectif du programme. Ces élèves peuvent compter sur de nombreuses mesures de soutien mises de l'avant par le Collège (aide pédagogique individuelle, services d'orientation, de psychologie, aide financière, centre de ressources didactiques et pédagogiques, service d'aide en langue française, cours de mise à niveau, ateliers, comités...). Au plan du suivi et du dépistage des élèves en difficulté, la Commission note avec intérêt la philosophie de décentralisation appliquée par le Collège qui a pour effet de responsabiliser les différents intervenants, enseignants et professionnels, et de concentrer l'aide aux élèves près de leurs unités

5. COLLÈGE DE BOIS-DE-BOULOGNE, op. cit., p. 45.

respectives de regroupement. De plus, la Commission souligne la pratique qui consiste à introduire des éléments de méthode de travail à l'intérieur de certains cours de première année.

Le Collège exige un minimum de six heures de disponibilité étalées sur au moins quatre jours de la part des professeurs. Ces derniers sont tenus d'afficher l'horaire de leur disponibilité à la porte de leur bureau. Les enseignants se montrent disponibles et accueillants envers les étudiants qui l'apprécient. À trois occasions durant le trimestre, le Cégep tient des *journées d'enseignement individualisé* au cours desquelles les enseignants offrent de l'aide, du rattrapage et certaines activités particulières aux élèves qui y participent sur une base volontaire.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Deux sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les qualifications des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement.

Le Collège compte sur un personnel stable, motivé, expérimenté, articulé, scolarisé et soucieux d'actualiser sa compétence. De l'avis de la Commission, il s'agit là d'un corps enseignant parfaitement capable de soutenir et de stimuler des élèves talentueux et intéressés à réussir. La Commission reconnaît la qualification et l'engagement du personnel enseignant comme des point forts du programme.

La stabilité des ressources professorales constitue un atout qui facilite l'organisation des nouvelles activités d'apprentissage (méthodologie et démarche d'intégration) auxquelles participe chacune des disciplines de Sciences humaines. La répartition de ces cours entre toutes les disciplines constitue un bon moyen d'accentuer la concertation entre les professeurs et de favoriser l'approche programme.

La Commission note le souci des professeurs de participer à des activités de perfectionnement. En 1994-95, 28 professeurs, soit 78 % du corps enseignant, ont participé à au moins une activité de ce type. De 1992-93 à 1994-95, les enseignants du programme ont suivi plus de cent activités de perfectionnement disciplinaire, technologique ou relié à l'implantation du nouveau programme. Le Collège constate que l'implication des professeurs dans le programme révisé, qui met l'accent sur une intégration plus poussée des apprentissages et sur la méthodologie en Sciences humaines, a été remarquable. Ce mouvement, reposant sur le

volontariat et le professionnalisme des enseignants, a été soutenu par la Direction des études qui a favorisé et organisé la tenue d'activités de perfectionnement à caractère collectif.

Il n'existe pas de mécanismes formels de supervision et d'évaluation de l'enseignement. Le Collège peut toutefois intervenir en réaction à des plaintes portées à l'attention de la direction. Il travaille présentement au développement d'un plan d'évaluation de l'enseignement. À cet effet, la Commission invite le Collège à inclure dans sa Politique de gestion des ressources humaines des dimensions relatives à la motivation, à l'évaluation, à la reconnaissance et à la valorisation de son personnel enseignant.

La Commission note la satisfaction exprimée par les diverses personnes rencontrées quant à l'adéquation des ressources matérielles affectées au programme : la bibliothèque, les laboratoires et le matériel informatique.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; l'atteinte des objectifs.

Une analyse effectuée par le Collège montre que la majorité des plans des cours dispensés suivent les normes et les règles en vigueur. On recourt à de nombreuses évaluations sommatives qui permettent à l'élève d'apprécier sa progression et ses chances de réussite à l'intérieur d'un cours. Ces nombreuses évaluations traduisent le souci des professeurs d'assurer un suivi continu des élèves et de faciliter leur apprentissage.

Le Collège n'a pas procédé, tel que demandé, à l'analyse de la qualité des instruments de mesure utilisés dans les cours ciblés par la Commission, soit *Économie globale* et *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*. L'ensemble des documents requis par la Commission concernant ces activités d'apprentissage, plans de cours et instruments d'évaluation, n'ont été disponibles qu'après la visite à l'établissement. La Commission a procédé à l'analyse de ces plans de cours et instruments d'évaluation. Il en ressort que les objectifs du cours *Économie Globale* sont conformes à ceux du Ministère, avec cependant une meilleure précision dans les intentions pédagogiques. Les évaluations sont nombreuses et faiblement pondérées. Elles se révèlent de niveaux taxonomiques équivalents d'un professeur à l'autre. Ces évaluations permettent de vérifier adéquatement l'acquisition de connaissances ainsi que

le développement d'habiletés et de savoir-faire. Les exigences sont conformes au niveau collégial.

Dans l'ensemble, les objectifs prévus aux plans de cours de l'activité d'*Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* correspondent à ceux du Ministère. Dans plusieurs cas, les objectifs ministériels sont précisés ou complétés en vue d'obtenir une meilleure définition des intentions pédagogiques, de favoriser l'approfondissement, de viser un transfert plus intégral des apprentissages ou d'accorder une importance plus grande au domaine affectif. Cependant, quelques plans de cours renferment des objectifs dont le degré de précision n'est pas suffisant pour s'avérer pleinement efficace tant dans la communication des intentions que dans l'évaluation des apprentissages. Globalement, le Collège utilise pour ce cours des instruments d'évaluation élaborés, pertinents et rigoureux; les élèves reçoivent un bon encadrement dans la poursuite de leur apprentissage.

La Commission relève le commentaire des élèves, noté au rapport d'autoévaluation et réitéré lors de la visite, voulant qu'il arrive que des disparités importantes apparaissent dans l'évaluation de groupes différents d'un même cours.

Les taux de réussite rapportés par le Collège s'avèrent dans la plupart des cas très élevés ; il n'est pas rare qu'ils dépassent les 90 %. La cohorte A de 1991 présente un taux de diplomation de 53 % en durée prévue, alors que le taux correspondant s'établit à 78 % pour la cohorte B. Ces résultats se comparent très avantageusement à l'ensemble des collèges du SRAM pour lequel ils sont respectivement de 29 et de 39 %. Ces taux de diplomation élevés à l'intérieur de la durée prévue s'obtiennent à la faveur d'une culture institutionnelle qui valorise la priorité aux études et qui préconise un encadrement serré et la mise en place de mesures favorisant la récupération et les reprises. La Commission souligne les efforts investis par le Collège pour promouvoir la réussite auprès des élèves et l'encourage à continuer dans cette voie.

Tout en appréciant la réussite des élèves, la Commission se questionne néanmoins sur les taux élevés de réussite dans les cours. La Commission s'interroge notamment sur le lien existant entre ces taux de réussite et la charge de travail plutôt mince décrite par les diplômés. En outre, la Commission note les écarts qui existent entre les taux de réussite et les taux de diplomation. Ces écarts pourraient être révélateurs de différences appréciables dans les exigences des diverses composantes du programme. Ces considérations amènent la Commission à **suggérer** au Collège de déterminer d'une façon plus précise les standards, pour

chacun des cours et pour l'ensemble du programme, afin de démontrer subséquemment leur adéquation et leur équivalence intra-institutionnelle.

Le programme ne comporte pas d'activité d'intégration formelle. Pour démontrer la qualité de la préparation de ses diplômés, le Collège a eu recours à un sondage et à des indicateurs de rendement scolaire provenant d'une université. Dans des proportions dépassant les 70 %, les diplômés du programme estiment que les travaux réalisés au Collège ont été utiles pour favoriser leurs apprentissages universitaires, que les connaissances acquises et les habiletés qu'ils ont développées les ont bien préparés à entreprendre des études à l'université et que le programme de *Sciences humaines* a apporté une contribution valable à leur formation en cours. Les indicateurs de rendement scolaire de l'Université de Montréal montrent que les diplômés du Collège de Bois-de-Boulogne obtiennent collectivement des résultats légèrement supérieurs à ceux obtenus par les diplômés de l'ensemble des collèges.

La gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications et le degré d'implantation de l'approche programme.

Plusieurs mécanismes ont été mis en place dans le but de favoriser l'appropriation du nouveau programme de *Sciences humaines*, sans vraiment qu'on parvienne à une approche intégrée du programme. La Commission constate à l'instar du Collège que l'implantation de l'approche programme n'est pas encore terminée.

La responsabilité de la gestion du programme est répartie entre le Comité de programme, les sept départements disciplinaires, le Comité sur la formation générale complémentaire, la Commission des études et la Direction des études. La Commission relève que "le flou entourant le rôle respectif des départements et des nouvelles entités chapeautant le programme" de même que la "mise en place ardue de liens de communication entre la direction des services pédagogiques et les différents comités reliés au programme" ont accentué les difficultés d'en arriver à une gestion saine et dynamique du programme.

Quoique l'ensemble des intervenants rencontrés lors de la visite aient démontré une adhésion manifeste à l'implantation d'une approche programme intégrée, cette volonté ne semble pas trouver sa voie à travers les structures actuelles.

Constatant le flou des structures de gestion du programme, l'imprécision des mandats des responsables, la difficulté d'exercer le leadership, les problèmes de communication, la Commission recommande au Collège

de rendre plus efficaces la structure et les procédés administratifs reliés au programme de Sciences humaines en précisant la répartition des responsabilités entre les diverses instances et en dotant les instances clés d'un pouvoir exécutif qui leur permette d'exercer le leadership nécessaire à l'émergence de consensus quant à la mise en oeuvre du programme.

Conclusion

Au terme de ses travaux, la Commission en arrive à la conclusion que le programme de *Sciences humaines* (300.01) du Collège de Bois-de-Boulogne est un programme de qualité. La qualité de la mise en oeuvre du programme s'appuie notamment sur la qualification, l'engagement et la disponibilité du personnel enseignant, ainsi que sur la grande cohérence du programme.

La Commission constate néanmoins que des améliorations devraient être apportées, notamment en ce qui a trait à la gestion du programme. À cette fin, elle a recommandé au Collège de

♦ *rendre plus efficaces la structure et les procédés administratifs reliés au programme.*

Mis à part cette recommandation, la Commission énonce également des suggestions concernant la somme de travail demandée aux élèves et la détermination des standards reliés aux activités d'apprentissage. La prise en compte de ces suggestions et des autres remarques formulées au fil du texte devrait contribuer à parfaire la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* offert au Collège de Bois-de-Boulogne.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation du programme de Sciences humaines, le Collège de Bois-de-Boulogne a fait état d'actions réalisées ou en cours de réalisation dans le but d'améliorer la qualité de la mise en oeuvre de ce programme.

- ◆ Le Collège a implanté, à l'automne 1996, un programme d'intégration qui devrait répondre aux besoins professionnels des nouveaux enseignants et faciliter la prise de décision quant à leur statut d'emploi.
- ◆ La structure de gestion des programmes a été simplifiée. Ceux-ci sont maintenant regroupés par secteur – préuniversitaire, technique et formation continue – et chacun de ces secteurs relève d'un cadre de la Direction des études. Un protocole d'entente établissant le partage des responsabilités concernant la gestion des programmes a été adopté. Le Collège est donc maintenant officiellement doté de comités de programmes et de coordonnateurs de programmes, professeurs libérés d'une partie de leur tâche d'enseignement pour effectuer un certain nombre de fonctions reliées à la gestion pédagogique des programmes.
- ◆ Le Collège a prévu inscrire à son plan de travail 1996-1997 un plan d'action visant à assurer le suivi des recommandations et des suggestions de la Commission. Le Collège entend relancer l'approche programme et favoriser les échanges fructueux entre les professeurs. Une attention particulière sera portée à l'atteinte de l'objectif relatif à la langue seconde, à l'équilibre de la charge de travail en relation avec le potentiel des élèves, les taux de réussite et les standards d'évaluation. Enfin, le Collège examinera la question de l'équivalence des évaluations.

La Commission estime que les actions entreprises devraient contribuer à améliorer la qualité de la mise en oeuvre du programme. Elle s'attend à recevoir, au moment opportun, un rapport présentant les progrès accomplis au regard de la recommandation formulée dans la présente évaluation.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président